

*Initiatives ministérielles*

lièrement, alors qu'il y a de moins en moins d'unités à diriger. Les officiers de rang supérieur semblent maintenant disproportionnellement nombreux, comparativement à l'ensemble des forces armées et au nombre d'unités. Le vérificateur général a aussi critiqué le service médical des forces canadiennes. Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens et le Parti libéral soient méfiants face à tout projet de loi du gouvernement qui concerne la gestion financière compte tenu de la performance de celui-ci dans ce domaine.

Je veux mentionner certains points précis de ce projet de loi. Le gouvernement étend l'application des frais d'utilisation à pratiquement tout ce qu'il fournit, directement ou par l'entremise d'un organisme. Pourtant, le gouvernement se protège contre de tels frais. J'ai remarqué en lisant le projet de loi que lorsque le gouvernement imposera de plus en plus de frais, le rajustement en conséquence se fera automatiquement.

Je ne pense pas que l'on fasse allusion à un ajustement à la baisse des frais. Le rajustement des frais est automatique, mais nous avons discuté à maintes reprises ici de divers projets de loi et nous avons demandé en vain au gouvernement d'inclure dans ceux-ci ou dans les règlements pertinents un rajustement automatique des avantages aux Canadiens.

La récupération de la pension de sécurité de la vieillesse touchera un nombre de plus en plus important de Canadiens ayant un revenu peu élevé, parce que le gouvernement n'a pas prévu un mécanisme d'indexation automatique pour protéger les personnes âgées contre cette récupération de plus en plus marquée. À mesure que leurs revenus et l'inflation augmentent, ceux dont les salaires sont peu élevés seront malheureusement touchés par cette récupération. Ce sera notamment le cas des familles ayant des revenus réels de plus en plus bas.

Toutefois, lorsque le gouvernement propose une mesure législative lui permettant d'imposer des frais, il sait fort bien comment s'y prendre pour se protéger de l'inflation.

Dans ce projet de loi, il se permet d'imposer un intérêt sur les sommes qui lui sont dues, même lorsque ces sommes résultent en fait d'un paiement en trop fait par lui ou encore d'une erreur de sa part. Il veut pouvoir récupérer cet argent du contribuable, peu importe le temps qui s'est écoulé, et extorquer la somme en cause, en plus d'exiger le paiement d'intérêts.

Il veut imposer des peines lorsque les paiements ne sont pas effectués dans les trente jours. Pourtant, demandez à ceux qui font affaire avec le gouvernement si celui-ci les paie souvent dans les trente jours suivant la facturation de leurs services.

C'est ce même gouvernement qui ne tient pas compte de ce que les lois soient adoptées ou non pour imposer des coûts aux Canadiens. Il essaie de vendre une taxe qui n'a même pas été adoptée par la Chambre. Il perçoit auprès des Canadiens d'un bout à l'autre du pays des primes d'assurance-chômage plus élevées pour la période remontant jusqu'à janvier dernier, alors qu'il n'avait pas le pouvoir légal d'exiger ces primes tout en refusant de donner un caractère rétroactif aux prestations que ces cotisations plus élevées sont censées assurer.

Il refuse de verser aux mères, aux parents et aux parents adoptifs les prestations auxquelles ils ont droit en vertu du nouveau projet de loi et refuse de verser aux travailleurs canadiens les allocations de formation auxquelles ils ont droit aux termes du nouveau projet de loi, même s'il leur fait payer des cotisations plus élevées depuis janvier et que nous sommes maintenant en novembre.

Le gouvernement a empêché des millions et des millions de dollars qu'il a fait payer aux travailleurs canadiens, argent qui était censé leur être versé sous forme de prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils seraient sans emploi. Des centaines de milliers de travailleurs de plus sont sans emploi maintenant. Le gouvernement a empêché cet argent. Il n'a pas amélioré les prestations. Il n'a pas amélioré les programmes de formation. Il perçoit des cotisations accrues depuis 11 mois mais n'a encore rien donné de plus aux travailleurs. Il a laissé de nombreuses familles à se demander si elles auront droit aux prestations parentales selon qu'elles ont un enfant le 15 novembre ou le 16 novembre.

• (1610)

Si le gouvernement peut percevoir des cotisations de façon rétroactive tout à fait illégalement, personne ne comprend pourquoi il ne peut pas verser aux Canadiens, de façon rétroactive, les prestations auxquelles ils ont droit.

Le gouvernement peut bien prétendre s'il le veut que c'est un simple projet de loi d'ordre administratif. C'est beaucoup plus que cela. C'est un élément du programme de droite que nous voyons maintenant depuis six ans dans notre pays, qui nous a plongé dans une récession, qui nous a donné un taux de chômage à la hausse et qui a laissé les Canadiens dans l'incapacité de garder leur maison à cause des taux d'intérêt élevés.

Le député d'en face voudrait peut-être que je m'assoie pour qu'il puisse parler pendant un moment. Il parle fort, mais ses paroles sont vides de sens.

Il y a de plus en plus de faillites au Canada. Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui a délibé-